

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Du Mardi 03 novembre 2020
Année scolaire : 2020 - 2021
Numéro de séance : 1
Date de convocation : 14/10/2020
Présidence de M. Joël MAILLOT
Quorum : 16 (30 membres)
Nombre des présents en début de séance : 20

Membres présents : M. Maillot – M^{me} Vabre - M. Gamore – M^{me} Barral - M^{me} Thiers – M. Moulain – Mme Delhoume
 M. Ciccone – M. Menant – M. Leneyle – M. Coste – M. Farnier – M. Couderc – Mme Halbout – M^{me} Pizano
 M^{me} Biousse – M. Brard – M^{me} Michel Hourdiarne - M^{me} Prégermain - -M. Cousquer - M^{me} Berthier – M. Benaamani -
 M. Moussa

Membres excusés : M. Chambonnet – Mme Cabane – Mme Guérin – Mme Davin - Mme Torlet

Sommaire des questions traitées	Décision Avis (A) Vote (V) Extrait (E) Motion (M)	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
1. Compte rendu des opérations électorales			
2. Installation du conseil d'administration Intervention d'un représentant élu des personnels enseignants et de surveillance			Annexe 1
3. Ordre du jour modifié			
4. Approbation du procès-verbal du C.A. du 30 juin 2020			
5. Installation des instances : Commission permanente Conseil de discipline Désignation des membres du CESC Désignation des membres de la CHS Composition du conseil pédagogique Composition de la commission éducative			Annexe 2 Annexe 3 Annexe 4 Annexe 5 Annexe 6
6. Règlement intérieur du conseil d'administration	V	ATNR N°9	Annexe 7
7. Conventions et contrats : Convention prise en charge partielle d'un élève moins de 16 ans Convention prise en charge complète d'un élève moins de 16 ans Convention d'utilisation de la piscine Aloha Convention d'utilisation des installations sportives Contrat ALTECI Convention avec l'EREA	V V V V V V	ATR N°10 ATR N°11 ATR N°12 ATR N°13 ATR N°14 ATR N°16	
8. Attribution des logements de fonction	V	ANTR N°15	
9. Demande de création d'une section sportive handball	V	ANTR N°17	
10. Présentation des délégations de signature			
11. Informations du chef d'établissement			
12. Questions diverses			

Points préliminaires :

- ◆ En raison de la situation sanitaire, ce conseil se déroule en visioconférence, M. Maillot remercie les membres d'avoir répondu présent pour cette séance.
- ◆ Monsieur Maillot, Principal, confirme que le quorum (mini 16/30) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h52
- ◆ 20 votants
- ◆ Secrétaire de séance : Caroline THIERS

Avant de débiter la séance, M. Maillot remercie l'ensemble des membres présents et souhaite la bienvenue aux nouveaux. Il demande également l'accord des membres du CA pour inviter Fanny DERRAIL, CPE Stagiaire accueillie dans l'établissement, à assister à cette séance dans le cadre de son année de formation. Sa présence en tant qu'observatrice a été acceptée à l'unanimité. Mme Derail accède à la salle virtuelle, M. Maillot l'informe qu'elle peut assister mais aucunement participer.

1 Compte rendu des opérations électorales

Avant de procéder à la mise en place du nouveau conseil d'administration, M. Maillot fait un rappel des opérations électorales du jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2020.

En ce qui concerne l'élection des représentants des parents d'élèves :

7 sièges à pourvoir

1 seule liste était déposée, avec 8 candidats.

Inscrits : 1226

Votants : 295 (263 en 2019) soit 24,06% (21,36% en 2019)

Bulletins blancs et nuls : 19

Suffrages exprimés : 276 (237 en 2019)

La liste « FCPE » obtient 276 voix (100%).

Sont élus :

Titulaires : M^{me} DAVIN Stéphanie ; M^{me} BIOUSSE Stéphanie ; M. BRARD Marc ; M^{me} MICHEL-HOUDIARNE Hélène ; M^{me} TORLET Elisa ; M^{me} PREGERMAIN Séverine ; M. COUSQUER Yoann ;

Suppléant : M^{me} GAUTHIER Lucie

17h58 → Arrivée de M Moussa et M. Menant (22 présents)

En ce qui concerne l'élection des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance :

7 sièges à pourvoir

1 seule liste était déposée, avec 14 candidats.

Inscrits : 76

Votants : 46 soit 60,5% (68,5% en 2019)

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 46

La liste obtient les 7 sièges.

Sont élus :

Titulaires : M. MOULAIN Stéphane ; M^{me} DELHOUME Nadège ; M. CICCONE Serge ; M. MENANT Axel ; M. LENEYLE David ; M^{me} GUERIN Amélie ; M. COSTE Damien

Suppléants : M^{me} DESCHAMPS Vanessa ; M^{me} HOSTALERY Muriel ; M^{me} DIAZ Audrey ; M. VOL Nicolas ; M. LOCHE Benoit ; M^{me} ARNAUD Colette ; M. FARNIER Laurent

En ce qui concerne l'élection des représentants des personnels Administratifs, Sociaux et Santé, Techniques, Ouvriers, de service et de Laboratoire :

3 sièges à pourvoir

1 seule liste incomplète était déposée, avec seulement 3 candidats.

Inscrits : 17

Votants : 12 soit 70,6% (82,8% en 2019)

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 11

Sont élus :

Titulaires : M. COUDERC Philippe ; M^{me} HALBOUT Sandrine ; M^{me} PIZANO Véronique

En ce qui concerne l'élection des représentants des élèves :

3 sièges à pourvoir (parmi les délégués des classes)

8 candidats

Inscrits : 59

Votants : 42 soit 71,2% (96,55% en 2019)

Sont élus :

Titulaires : M^{me} BERTHIER Emmy (3°8) ; M. BENAAMANI Elies (3°3) ; M. MOUSSA Hamza (4°3)

Suppléants : Mme BOUSSARD Margot (5°6) ; M. EL BADAOUI Safae (4°4) ; M. BACHMAR Nabil (5°4)

10 représentants élus pour les élèves et les parents.

10 représentants élus pour les personnels du collège.

5 membres de droits

2 représentants de la collectivité de rattachement (conseil départemental)

1 représentant de la municipalité et 1 communauté de commune

1 personnalité qualifiée

Soit un total de 30 membres (un quorum à 16)

2 Installation du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal procède à l'installation du conseil d'administration.

[ANNEXE 1 : liste nominative des différents membres](#)

Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

3 Ordre du jour du CA du mardi 03 novembre 2020 :

Ordre du jour modifié :

1. Compte rendu des opérations électorales
2. Installation du CA
3. Approbation du compte rendu du CA du 30 juin 2020
4. Installation des instances :
 - Commission permanente
 - Conseil de discipline
 - Désignation des membres du CESC
 - Désignation des membres de la CHS
 - Composition du conseil pédagogique
 - Composition de la commission éducative
5. Règlement intérieur du CA
6. Contrats et conventions

7. Attribution des logements de fonction
8. Demande de création d'une section sportive handball
9. Délégation de signatures
10. Informations du chef d'établissement
11. Questions diverses :

Parents d'élèves :

- Où en est la réorganisation de la carte scolaire pour la rentrée prochaine pour éviter un sureffectif croissant ?
Entretien téléphonique avec le DASEN début juillet.
- Comment sont utilisées les 24h allouées par le DASEN au niveau des cours ? (Groupes, co-enseignement...)
Les groupes en science seront ils maintenus ?
- Problème de transport : aucun bus pour desservir la longue route de Saint-Paul qui dépend du collège Monod.
- En complément de l'article de presse paru dans "Le Dauphiné" relatant des problèmes de stationnement et de bus, serait-il possible d'aborder le problème concernant l'absence de pistes cyclables sécurisées ?

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Un représentant des enseignants et personnels de surveillance demande l'accord de M. Maillot pour faire une déclaration solennelle au nom des enseignants afin de partager leur ressenti face aux circonstances actuelles :

Déclaration au Ca du 2 novembre 2020 faite au nom des enseignants.

« Nous tenons à exprimer notre profond regret du revirement du ministère quant au temps de concertation qui nous a manqué pour préparer correctement l'hommage à Samuel Paty et l'accueil de nos élèves dans ce contexte extrêmement difficile.

Nous avons vécu cette volte-face comme un déni de l'émotion légitime que nous éprouvons tous depuis la nouvelle de l'assassinat horrible de notre collègue et comme une nouvelle marque de mépris.

Pour nombre d'entre nous, à la tristesse et à l'inquiétude s'est ajoutée la colère au moment de cette rentrée si particulière. »

4 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2020

Le PV a été envoyé avec les invitations aux membres du CA (il avait déjà été envoyé aux membres le 3 juillet 2020)
M. Maillot, demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2019 :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le procès-verbal est approuvé.

5 Installation des instances :

Commission permanente (Voir ANNEXE 2)

La commission permanente, émanation du conseil d'administration, a pour mission d'instruire les questions qui seront soumises au conseil d'administration. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement. Depuis 2005, elle peut se voir déléguer des attributions par le conseil d'administration. M. Maillot ne propose pas de délégation.

Validé par l'ensemble du CA.

Installation du conseil de discipline (Voir ANNEXE 3)

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

Validé par l'ensemble du CA.

Désignation des membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (Voir ANNEXE 4)

Le C.E.S.C. est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Sa composition regroupe : personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement, représentants des personnels enseignants, représentants des parents, représentants des élèves, représentants de la commune et de la collectivité de rattachement.

Les représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves sont désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives.

Le CESC peut associer à ses travaux les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

Validé par l'ensemble du CA.

Désignation des membres de la commission hygiène et sécurité (Voir ANNEXE 5)

Une Commission Hygiène et Sécurité est obligatoire dans les collèges abritant une SEGPA (ateliers professionnels). La commission d'hygiène et de sécurité fait toutes propositions utiles en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, et notamment dans les ateliers.

Il est noté qu'aucun médecin scolaire n'a été désigné sur le secteur. L'établissement n'en bénéficie donc pas pour le moment.

Validé par l'ensemble du CA.

Composition du conseil pédagogique

M. Maillot propose un conseil pédagogique élargi, ouvert à tous les intéressés en fonction des thématiques abordées.
Validé par l'ensemble du CA.

Composition et désignation des membres de la commission éducative (Voir ANNEXE 6)

La composition actuelle de la commission éducative arrêtée par le conseil d'administration est, en plus de l'élève concerné et ses représentants légaux : chef d'établissement ou un adjoint, conseillère principale d'éducation, un représentant des parents d'élèves, le professeur principal, en tant que besoin de l'AED chargé du suivi de la classe, les services médico-sociaux et toute autre personne peut être invitée en tant que besoin.

Les modalités de fonctionnement sont fixées par le règlement intérieur de l'établissement.

Elle participe notamment à la recherche d'une réponse éducative personnalisée s'agissant des élèves dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais également des mesures de responsabilisation.

Accord unanime du CA pour que la composition de la commission éducative reste inchangée.

6 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal propose le règlement intérieur du C.A. (Voir ANNEXE 7)

18h20 → Arrivée de M. Ciccone (23 présents)

Mise au vote du règlement intérieur :

Votants : 23

Pour : 22

Contre : 22

Abstention : 1

Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 20-21 - N°9

Le règlement intérieur du conseil d'administration **est adopté**.

7 Contrats et conventions

Présentation des conventions de partenariat pour les élèves de moins de 16ans.
Rappel aux membres du CA de l'existence de ces conventions présentées en 2019 et des possibilités qu'elles offrent.

7-1 Convention de prise en charge (partielle) d'un élève de moins de 16 ans

Cette convention permet, en partenariat avec le dispositif relai, d'adapter le parcours scolaire d'un élève en situation de décrochage. L'emploi du temps de l'élève au collège est adapté en concertation avec les propositions des partenaires.

Mise au vote de la convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°10			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**.

7-2 Convention de prise en charge (complète) d'un élève de moins de 16 ans

Cette convention permet, en partenariat avec le dispositif relai, d'adapter le parcours scolaire d'un élève en situation de décrochage avec une prise en charge complète du jeune pour une durée limitée en concertation avec les partenaires.

Mise au vote de la convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°11			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**.

7-3 Convention d'utilisation de la piscine Aloha

Convention détaillant les modalités de mise à disposition par la communauté d'agglomération « Montélimar-Agglomération » de la piscine Aloha. Cette convention est accompagnée d'un protocole et d'une annexe « COVID »

Mise au vote de la convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ATR-CA 20-21 - N°12			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**.

7-4 Convention d'utilisation des installations sportives

Convention détaillant les modalités de mise à disposition par la communauté d'agglomération « Montélimar-Agglomération » du gymnase Monod et de l'espace éducatif et sportif. Cette convention est accompagnée du planning d'utilisation de ces installations.

Mme Delhoume précise que l'espace éducatif ne sera plus disponible à compter de la fin d'année, désormais les élèves n'utiliseront que le gymnase municipal.

Mise au vote de la convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°13			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité**.

7-5 Contrat de maintenance ALTECI

Contrat de maintenance des installations de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau.

Mise au vote du contrat :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°14			

La signature de ce contrat **est approuvée à l'unanimité.**

7-6 Convention de partenariat avec l'EREA

Ce partenariat permet d'offrir aux élèves des deux structures la possibilité de découvrir 5 champs professionnels :

- Habitat. (HAB.)
- Hygiène - Alimentation - Services. (HAS)
- Espace rural et environnement. (ERE)
- Vente - Distribution - Logistique. (VDL)
- Production industrielle. (PI)

Mise au vote de cette convention :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ATR CA 20-21 - N°16			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

8 Attribution des logements de fonction

M^{me} Barral présente la nouvelle proposition d'attribution des logements de fonction. Il y a 5 logements :

- un F4 au rez de chaussée attribué au directeur de la SEGPA, ce logement est celui qui a besoin de travaux.
- un F4 attribué au principal adjoint et un F5 au responsable technique, situés au 1^{er} étage,
- un F4 attribué au gestionnaire et un F5 au principal, situés au 2^{ème} étage.

Mise au vote de cette proposition d'attribution des logements :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° ANTR-CA 20-21 - N°15			

La signature de cette convention **est approuvée à l'unanimité.**

9 Demande de création d'une section sportive handball

M. Maillot rappelle que l'option handball a été créée il y a plusieurs années afin de montrer tout l'intérêt d'ouvrir une section sportive handball au collège Monod. Les partenaires sont également intéressés, cela pérenniserait cette action.

Mme Deloume précise que jusque-là l'établissement profitait de 2h d'option que les professeurs d'EPS dispensaient pour le niveau 5^{ème} et de 2h pour les 4èmes et 3èmes, cette fois assurées par le club de Hand de Montélimar. Suite aux questions des élèves, elle explique également le fonctionnement et la différence entre une section et l'option sport.

Le dossier pour la création d'une section Hand a été monté et transmis dans les plus brefs délais, Mme Deloume en remercie la direction.

Mise au vote de la création d'une section sportive handball :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte - n° ANTR CA 20-21 - N° 17			

Le conseil d'administration **approuve la création d'une section sportive handball à l'unanimité.**

10 Délégation de signature

M. Maillot présente la délégation de signature pour chacun de ces adjoints :

Adjoint gestionnaire, M^{me} Barral
Principale adjoint, M^{me} Vabre
Directeur Adjoint de la SEGPA, M. Gamore

11 Informations du Chef d'établissement

La rentrée s'est faite dans des conditions très particulières. Les gestes barrières sont dans l'ensemble bien respectés par les élèves.

Sont actuellement inscrits pour cette rentrée 742 élèves (723 en 2019, 708 en 2018) soit 19 de plus que l'année dernière à cette même période.

182 élèves → 7 classes en 6^{ème}

dont 1 SEGPA avec 15 élèves et 6 classes pour 167 élèves (27-28elv/cl) dont 1 ULIS

204 élèves → 8 classes en 5^{ème}

dont 2 SEGPA avec 28 élèves (14+14) et 6 classes pour 176 élèves dont 11 ULIS

168 élèves → 7 classes en 4^{ème}

dont 2 SEGPA avec 27 élèves (13+14) et 5 classes pour 141 élèves dont 7 ULIS

188 élèves → 8 classes en 3^{ème}

dont 2 SEGPA avec 29 élèves (14+15) et 6 classes pour 159 élèves dont 6 ULIS

Pour le brevet série collège : Dans le contexte particulier de la session 2020, les résultats sont bons avec 138 élèves reçus sur 144 inscrits soit environ 95,9% de réussite (47 TB – 26 B – 15 AB)

Les résultats de la série professionnelle sont à 68% de réussite avec 21 élèves reçus sur 31. (1TB – 7B – 4AB)

Au CFG, 94% de réussite, sur 34 élèves 32 l'ont obtenu

Orientation fin de 3^{ème} :

M. Maillot salue la grande qualité du travail effectué par les professeurs principaux de 3^{ème} tout au long de l'année, un travail mené avec les familles pendant une année si particulière afin de trouver une solution d'orientation pour chacun des élèves.

Bilan de l'orientation

- Orientation :
- Sur 143 élèves en 3^{ème} :
- En juin 10 non-affectés. 2 affectés au tour suivant (en 2^{nde} pro).
- 94 élèves en 2^{nde} GT (65,7%)
- 31 élèves en voie scolaire pro (23 → 2^{nde} Pro (16%) et 8 (5,6%) → 1^{ère} année CAP)
- 13 élèves autres orientations (7%)
- 5 non affectés (5,6%)

Durant le dernier tour de l'orientation (résultat obtenu le vendredi 11 septembre) 3 élèves ont été affectés et 2 élèves préfèrent et affiner la construction de leur projet et seront accompagnés par la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Les différents chantiers ont bien été réceptionnés dans les délais (Toilettes supplémentaires, agrandissement du restaurant scolaire...). M. Maillot et Mme Barral remercie tout particulièrement M. Couderc pour sa disponibilité et sa présence tout au long de ces chantiers et ce même durant les périodes de fermeture de l'établissement (vacances scolaires).

L'exercice d'évacuation incendie sur le bâtiment B effectué le lundi 28 septembre, s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les élèves et les personnels l'ont réalisé avec sérieux. Il est rappelé que cet exercice permet de faire remonter les points à améliorer et à adopter les bons réflexes en cas d'évacuation. Un deuxième exercice sera programmé au 2^{ème} trimestre.

L'exercice de mise à l'abri (activation du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité) réalisé le mardi 13 octobre 2020, consistait à savoir comment réagir en cas d'intrusion attentat. Cet exercice a également été réalisé avec le plus grand sérieux. Il est question de renouveler cette mise à l'abri en l'adaptant à une situation de risque naturel si les conditions nous le permettent.

Le stage des élèves de 3^{ème} se déroulera la semaine du 23 au 28 novembre. Il est maintenu dans le cas où les entreprises peuvent toujours accueillir les élèves et fonctionnent normalement. Dans le cas contraire, les élèves ne sont pas dans l'obligation de rechercher un nouveau lieu de stage et devront venir au collège.

Dans la mesure où la formation des délégués de classe peut être maintenue, elle est prévue le 12 novembre pour les 4^{èmes} et le 13 pour les 3^{èmes}. Pour ces niveaux, cette formation sera assurée par des intervenants de la Fédération des Œuvres Laïques sur une demi-journée. Puis les CPE assureront celle des 5^{èmes} le 16 novembre, et enfin celle des 6^{èmes} le 17. En respectant la distanciation sociale et les gestes barrière, nous attendons la confirmation que le brassage des élèves est alors possible, ce qui nous permettrait de garder la formation des délégués sous cette forme.

L'hétérogénéité étant un point important constatée par les équipes pédagogiques du collège. Ce constat est remonté de manière importante lors de l'enquête de préparation de la journée de travail du 16 octobre. C'est un point qui est soulevé régulièrement lors des conseils de classe, c'est pourquoi M. Maillot va demander une formation établissement pour aider l'ensemble des équipes face à cette difficulté.

La journée portes ouvertes se déroulera samedi 27 mars au matin. Elle permet de montrer la qualité des travaux et actions réalisés par les élèves et les équipes du collège. C'est un moment fort pour promouvoir l'établissement.

M. Maillot aborde les conditions de reprise du 2 Novembre, toute la communauté éducative a été bouleversée par l'assassinat de Samuel Paty, à cela se rajoute la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé pour préserver la santé de tous et en même temps le niveau Vigipirate placé en alerte maximale « urgence attentat ».

12 Questions diverses

Questions des représentants des parents d'élèves :

- Où en est la réorganisation de la carte scolaire pour la rentrée prochaine pour éviter un sureffectif croissant?
Entretien téléphonique avec le DASEN début juillet.

M. Maillot explique qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Ce sera le résultat d'un travail commun entre les services de la DSDEN, le département et les chefs d'établissement des secteurs concernés. Il n'a pour le moment eu aucun retour.

- Comment sont utilisées les 24h allouées par le DASEN au niveau des cours ? (Groupes, co-enseignement...) Ces 24h ont été réparties en 21h d'enseignement intégrées dans les emplois du temps et 3h UNSS. Elles ont ainsi permis le maintien des groupes en sciences. La question d'une classe supplémentaire s'est posée mais il n'aurait pas été possible de l'organiser sans supprimer les options, les groupes et la difficulté pour trouver les espaces correspondants, le bâtiment principal ayant un taux d'occupation déjà au maximum (499 sur 2 étages en comptant toutes les personnes pouvant se trouver dans ce bâtiment : professeurs, élèves, AESH, AED...)

Mme Delhoume demande des nouvelles des travaux qui étaient envisagés pour la création d'un 3^{ème} escalier.

M. Maillot n'a pas eu de confirmation que ce projet était toujours d'actualité, il est davantage question d'une restructuration totale de l'établissement dont l'étude débiterait en 2021. Le département est cependant bien informé de la problématique du collège lié à l'implantation des bâtiments qui ne laisse que peu d'espace libre et qui reste difficile à surveiller. Mme Michel-Houdiarne, représentante des parents d'élèves, précise que le département est aussi sensible au sureffectif du collège MONOD alors qu'il reste des places vacantes dans les autres collèges de la ville.

- Problème de transport : aucun bus pour desservir la longue route de Saint-Paul qui dépend du collège Monod.

La réponse ne peut être apportée par l'établissement, le conseil propose de se rapprocher de la mairie, l'agglo de Montélimar et de la société de transport.

- Concernant la parution d'un article sur le Dauphiné Libéré sur l'absence de piste cyclable sécurisée. M. Maillot explique que la question avait déjà été soulevée en raison du danger que représente le croisement de tous les types de véhicules qui circulent aux abords de l'établissement : Bus, voiture, moto, vélo, piétons... Cela demanderait de revoir entièrement le sens de circulation et ce n'était pas envisagé par la municipalité. La municipalité avait alors précisé qu'il s'agit d'une zone de limitation de vitesse à 30km/h et que la cohabitation est donc sécurisée.

M. Maillot remercie les membres du conseil et donne la date retenue pour le prochain CA : le Mardi 1^{er} Décembre à 17h45.

Fin de séance à 19h40.


Le secrétaire de séance

C. Thiers



Le Président de séance,

J. Maillot



Liste des membres du conseil d'administration 2020-2021

MEMBRES DE DROIT

M. MAILLOT Joël, Principal

M^{me} VABRE Carole, Principale Adjointe

M^{me} BARRAL Aurélie, Gestionnaire

M. GAMORE Alain, Directeur Délégué à la Section d'Enseignement Général & Professionnel Adapté

M^{me} THIERS Caroline, C.P.E.

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT (DEPARTEMENT)

Titulaires

Suppléants

M^{me} BRUNEL MAILLET Patricia

M. LANFRAY Laurent

M. CHAMBONNET Luc

M^{me} PAYAN Renée

MUNICIPALITE & COMMUNAUTE DE COMMUNE

Titulaires

Suppléants

M^{me} VINENT Florence

M^{me} CABANE Pauline

?

?

PERSONNALITE QUALIFIEE

...

PERSONNEL ENSEIGNANT	
Titulaires	Suppléants
M. MOULAIN Stéphane	M ^{me} DESCHAMPS Vanessa
M ^{me} DELHOUME Nadège	M ^{me} HOSTALERY Muriel
M. CICCONE Serge	M ^{me} DIAZ Audrey
M ^{me} MENANT Axel	M. VOL Nicolas
M. LENEYLE David	M. LOCHE Benoît
M ^{me} GUERIN Amélie	M ^{me} ARNAUD Colette
M. COSTE Damien	M. FARNIER Laurent
PERSONNEL ATOSS	
Titulaires	Suppléants
M. COUDERC Philippe	
M ^{me} HALBOUT Sandrine	
M ^{me} PIZANO Véronique	
PARENTS D'ELEVES	
Titulaires	Suppléants
M ^{me} DAVIN Stéphanie	M ^{me} GAUTHIER Lucie
M ^{me} BIOUSSE Stéphanie	
M. BRARD Marc	
M ^{me} MICHEL-HOUDIARNE Hélène	
M ^{me} TORLET Elisa	
M ^{me} PREGERMAIN Séverine	
M. COUSQUER Yoann	
ELEVES	
Titulaires	Suppléants
M ^{me} BERTHIER Emmy	M ^{me} BOUSSARD Margot
M. BENAAMANI Eliès	M ^{me} EL BADAOUI Safae
M. MOUSSA Hamza	M. BACHMAR Nabil

INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

12 membres

Membres de droit

Membres de l'Administration

Le Chef d'Établissement, Président :	M. MAILLOT Joël
L'Adjoint au chef d'établissement :	M ^{me} VABRE Carole
Le Gestionnaire :	M ^{me} BARRAL Aurélie

Représentant de la Collectivité de Rattachement

Le Représentant du Conseil Départemental :	M ^{me} BRUNEL MAILLET Patricia
--	---

Membres élus

Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} DIAZ Audrey	M. MOULAIN Stéphane
M ^{me} DELHOUME Nadège	M ^{me} GUERIN Amélie
M. LENEYLE David	M. LOCHE Benoît

Représentants des Personnels A.T.O.S.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} PIZANO Véronique	M. COUDERC Philippe

Représentants des Parents d'élèves

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. COUSQUER Yoann	M ^{me} BIOUSSE Stéphanie
M ^{me} GAUTHIER Lucie	M. BRARD Marc
M ^{me} DAVIN Stéphanie	M ^{me} MICHEL-HOUDIARNE Hélène

Représentant des Elèves

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. MOUSSA Hamza	M. BENAAMANI Eliès

TOTAL DES MEMBRES

12

INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

(14 membres – autant de suppléants que de membres élus)

Membres de droit	
Le Chef d'Etablissement, Président :	M. MAILLOT Joël
L'Adjoint :	M ^{me} VABRE Carole
Le Gestionnaire :	M ^{me} BARRAL Aurélie
Le Conseiller Principal d'Education :	M ^{me} Thiers Caroline

Membres élus

Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. COSTE Damien	M. FARNIER Laurent
M ^{me} GUERIN Amélie	M. MENANT Axel
M. VOL Nicolas	M ^{me} DESCHAMPS Vanessa
M. MOULAIN Stéphane	M ^{me} HOSTALERY Muriel

Représentants des Personnels A.T.O.S.	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} PIZANO Véronique	M. COUDERC Philippe

Représentants des Parents d'élèves	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} DAVIN Stéphanie	
M. BRARD Marc	
M ^{me} BIOUSSE Stéphanie	

Représentants des élèves	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} BERTHIER Emmy	M ^{me} BOUSSARD Margot
M. BENAAMANI Eliès	M ^{me} EL BADAQUI Safae

TOTAL DES MEMBRES	14
--------------------------	-----------

INSTALLATION DES MEMBRES de la Commission d'Hygiène et de Sécurité

Article 10 du décret n°91-1194 du 27 novembre 1991 précise que
« la liste de la CHS est affichée en permanence dans un lieu visible de tous et dans les ateliers ».

Membres de l'administration	
Le Chef d'Etablissement, Président :	M. MAILLOT Joël
L'Adjoint au Chef d'établissement	M ^{me} VABRE Carole
Le Gestionnaire :	M ^{me} BARRAL Aurélie
Le Conseiller Principal d'Education :	M ^{me} THIERS Caroline
Le Directeur délégué à L'EGPA	M. GAMORE Alain

Représentant de la collectivité de rattachement	
Représentant du conseil départemental :	

Représentant de la commune siège ou du Groupement de communes.	
Le Représentant de la Commune	M ^{me} MAGNETTE Sandrine

Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. LENEYLE David	M ^{me} GUERIN Amélie
M ^{me} DESCHAMPS Vanessa	M ^{me} DIAZ Audrey

Représentants des Personnels A.T.O.S.	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. COUDERC Philippe	M ^{me} PIZANO Véronique

Représentants des Parents d'élèves	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BRARD Marc	M. COUSQUER Yoann
M ^{me} TROLET Elisa	M ^{me} MICHEL-HOUDIARNE Hélène

Représentants des élèves	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} BERTHIER Emmy	M ^{me} BOUSSARD Margot
M. MOUSSA Hamza	M. BENAAMANI Eliès

Membre de droit	
L'A.C.M.O. Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité	M. COUDERC Philippe

Membres experts	
Le Médecin de l'Education Nationale	
L'Infirmière	M ^{me} BAILLS Ada
Le médecin de prévention	

DESIGNATION DES MEMBRES du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

articles 30-3 et 30-4 du décret 85-924 du 30 août 1985 modifié
Circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006

PROPOSITION DE COMPOSITION

Membres de l'administration	
Le Chef d'Etablissement, Président	M. MAILLOT Joël
L'Adjoint au Chef d'établissement	M ^{me} VABRE Carole
Le Directeur délégué à L'EGPA	M. GAMORE Alain
Le Gestionnaire :	M ^{me} BARRAL Aurélie
Le Conseiller Principal d'Education	M ^{me} THIERS Caroline

Représentant de la collectivité de rattachement	
Le Représentant du conseil départemental	

Représentant de la commune siège ou du Groupement de communes.	
Le Représentant de la Commune	M ^{me} MAGNETTE Sandrine

Représentant de la police	
Policier référent :	M.

Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} GUERIN Amélie	M. LOCHE Benoît
M ^{me} DESCHAMPS Vanessa	M. MENANT Axel

Représentants des Personnels A.T.O.S.	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} PIZANO Véronique	M. COUDERC Philippe

Représentants des Parents d'élèves	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} BIOUSSE Stéphanie	M ^{me} PREGERMAIN Stéphanie
M. DAVIN Stéphanie	M. COUSQUER Yoann

Représentants des élèves	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M ^{me} BERTHIER Emmy	M ^{me} BOUSSARD Margot
M. MOUSSA Hamza	M. BENAAMANI Eliès

Membres experts	
Le Médecin de l'Education Nationale	
L'Infirmière	M ^{me} BAILLS Ada
L'assistante sociale	M ^{me} REYNAUD Hélène

les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, ainsi que des parents et des élèves, tous désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration ;

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Composition adoptée par le conseil d'administration du 3 novembre 2020

La commission est réunie en présence de l'élève et de ses représentants.

Membres de l'administration

Le Chef d'Etablissement ou un adjoint, Président

Représentant des Personnels d'enseignement

Le professeur principal de la classe

Représentant des Parents d'élèves

TITULAIRES

M^{me} DAVIN Stéphanie

SUPPLEANTS

M^{me} BIOUSSE Stéphanie

Infirmière scolaire

M^{me} BAILLS Ada

Le Conseiller Principal d'Education

M^{me} THIERS Caroline

Assistante sociale

M^{me} REYNAUD Hélène

Invités

A définir en fonction des besoins

**LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COLLEGE GUSTAVE MONOD – MONTELMAR - 2020-2021**

Préambule

Texte de référence : Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié en 2005

Dispositions prévues par le décret n°85-924 du 30 août 1985 ne pouvant être modifiées

- Le chef d'établissement préside le conseil d'administration. En cas d'empêchement, la présidence est assurée par son adjoint.
- Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins trois fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.
- Chaque membre se doit d'être discret pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.
- Les séances ne sont pas publiques.
- Les suppléants ne sont pas convoqués au conseil d'administration et n'y participent qu'en cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire.
Le président du conseil d'administration peut inviter aux séances du conseil, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile ; l'agent comptable assiste aux travaux du conseil sur les questions financières.
- Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres le composant. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui se tient dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents. Le délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.
- L'adoption de l'ordre du jour en début de séance,
- Les modalités de vote :
 - vote à main levée,
 - vote secret si l'un des membres le demande),
- L'adoption des décisions à la majorité des suffrages exprimés, en cas de partage égal des voix, la voix du président du conseil d'administration étant prépondérante,
- L'adoption du procès-verbal de la séance précédente,

Le règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur est l'ensemble des règles admises qui favorise le dialogue, régleme la vie démocratique, précise les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, organise les travaux en vue d'obtenir une efficacité maximale.

Article 1 Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du Chef d'Etablissement. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour précis.

Article 2 Le Chef d'Etablissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires huit jours à l'avance par courriel ou remis en mains propres (pour les représentants des élèves). Toutes questions ne figurant pas au projet initial doivent être portées à la connaissance du Chef d'Etablissement au moins 48 heures avant la date de la réunion.

Article 3 L'ordre du jour, établi par le Chef d'Etablissement, est adopté en début de séance. Toutes questions relatives aux domaines définis à l'article 2 du décret 85-924 doivent avoir fait l'objet d'une instruction préalable en commission permanente.

Article 4 Chaque collège électoral désigne à tour de rôle un secrétaire. Le secrétaire de séance est chargé de prendre des notes relatant les différents échanges. Il s'engage à transmettre ses notes au Chef d'Etablissement. Le procès-verbal reste sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Le procès-verbal est envoyé à chaque membre (titulaires et suppléants), il est adopté au début de la séance suivante. Les éventuelles rectifications ou modifications sont inscrites dans le procès-verbal suivant.

Article 5 Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.

Article 6 Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du conseil. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 7 Sur demande d'un membre du conseil, une interruption de séance peut être accordée par le Président qui en fixe la durée.

Article 8 Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques. Le Chef d'établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile.

Article 9 En début d'année, les membres titulaires reçoivent un exemplaire du règlement intérieur du Conseil d'Administration ainsi que la liste des membres du Conseil avec leur fonction.

Article 10 Le Conseil d'Administration veillera à respecter une durée raisonnable entre 2h et 2h30 maximum si possible. Au-delà, le président de séance peut remettre les questions non traitées à la prochaine séance.

Article 11 Ce présent règlement intérieur est modifiable au début de chaque année, à la demande de la majorité, ou au cours de l'année scolaire, à la demande des deux tiers de ses membres.